



La Défense, le 7 juin 2016

DECLARATION PREALABLE SCPN

CAP du 7 juin 2016

Monsieur le directeur général,
Mesdames et messieurs les membres de la commission administrative paritaire du corps de conception et de direction,

Une CAP, c'est un moment rare donc privilégié, où se retrouvent hauts dirigeants de la police nationale et représentants des commissaires de police. C'est donc naturellement l'occasion d'évoquer l'actualité des services, et les réalités auxquelles sont confrontés les hommes et les femmes qui en ont la charge, réalités dont nous nous efforçons de rendre, jour après jour, témoignage.

Ainsi aurions-nous pu souligner auprès de vous, Monsieur le directeur général, l'engagement sans précédent des commissaires de police, présents sur tous les fronts et depuis des semaines aux côtés des troupes. La tension extrême qui caractérise cette période - tout comme l'accumulation des difficultés de tous ordres - nous ont conduits à dénoncer fortement et publiquement, lors de rassemblements de voie publique et dans les médias, les violences dont étaient victimes nos collègues de terrain, policiers de tous grades. Le prisme médiatique - déformant par nature - et les campagnes de dénigrement qui alimentent la violence exigeaient une réaction forte, et nous vous remercions, Monsieur le directeur général, d'en avoir pris votre part.

Le climat actuel, que d'aucuns disent pré-insurrectionnel, ne laisse pas d'inquiéter à l'heure où débute un Euro 2016 placé sous le signe du danger bien plus que du sport. Gestion des foules, agitation des supporters et menace terroriste aiguë constituent à elles seules un défi monumental, sous le regard des médias du monde entier.

Nous aurions pu, aussi, évoquer ce protocole - historique en ce qu'il concrétise des avancées pour tous les corps de tous les grades - signé le 11 avril dernier entre les principales organisations représentatives et le ministre de l'Intérieur.

Le souffle qui en résultera pour les carrières des commissaires de tous grades représente un progrès indéniable, à l'heure où s'accroît la difficulté du métier et s'allonge la durée des carrières.

La mise en œuvre du GRAF confortée par un repyramidage du corps, la création dès cette année d'échelons spéciaux de commissaires, et l'augmentation du nombre de postes à IRP majorée (postes D et TD) - que nous appelions de nos vœux depuis 2013 - créent les conditions d'un véritable processus « gagnant-gagnant ». Il en résultera, dès 2016 et pour tous les commissaires de police, une amélioration du déroulement de carrière à la hauteur de leur niveau quotidien d'engagement au service de la sécurité des habitants de nos quartiers.

Au surlendemain de la publication au journal officiel de la « loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale », nous aurions également pu revenir sur les attentes fortes des enquêteurs et chefs de service, soucieux de regagner des marges de manœuvre.

Même si ce texte consacre quelques avancées portées avec l'UNSA-FASMI et de haute lutte auprès des deux assemblées, le résultat n'est pas à la hauteur des enjeux de vie et de mort actuels.

De la procédure pénale au maintien de l'ordre, les policiers de tous grades veulent simplement pouvoir agir - avec discernement et fermeté - au profit de la majorité silencieuse qui désapprouve les violences et les désordres en tous genres qui émaillent trop souvent le quotidien de nos concitoyens.

Nous aurions pu, encore, nous attarder sur les incompréhensions - pour ne pas dire la frustration - générées par l'opacité qui entoure l'attribution de la part « résultats » de l'IRP. Nous soulignons à nouveau l'urgence indéniable de redonner à ce dispositif du sens et de la légitimité, ce qui ne saurait se faire sans transparence... L'ensemble des commissaires de police, qui œuvrent en tous lieux et dans un contexte qui a rarement été aussi tendu et complexe que ces derniers mois, mérite - sur ce point comme sur d'autres - respect et sincérité.

Nous aurions pu nous appesantir sur chacun de ces sujets qui à eux seuls justifieraient de longs développements.

Mais une CAP, et le SCPN a pris l'habitude de le dire en ouverture, c'est **un message adressé au corps.**

Une CAP, ce sont des postes diffusés par télégramme, des dates de forclusion pour les candidatures, des candidats qui font valoir auprès de leurs potentielles futures autorités leurs motivations et les atouts dont ils disposent pour servir au mieux.

Une CAP, ce devrait être - sous votre présidence, Monsieur le directeur général - la garantie d'un respect minimal des règles sans lesquelles règnent le clientélisme et l'arbitraire.

Idéalement, il s'agirait de la réalisation d'engagements pris, au détour par exemple de précédentes CAP. Si la mémoire de certains fait défaut, la nôtre est assez sûre, et en cas de litige les procès-verbaux de CAP sont là pour aider à l'œuvre de justice...

Une CAP, ce devrait être la recherche de l'adéquation la plus juste entre un profil et un poste, en tenant compte aussi bien des données « administratives » traditionnelles que des perspectives et priorités personnelles.

Une CAP, ce devrait être le lieu naturel du dialogue, des explications et des informations de nature à permettre une anticipation des décisions, ou des perspectives de solutions, car « il n'est de richesse que d'hommes [et de femmes bien sûr !].

Une CAP, ce devrait être tout cela, cette somme de décisions lourdes de conséquences et de petits riens presque insignifiants, adressant ensemble aux commissaires de police un message qu'ils valent de recevoir : « nous vous considérons avec respect. ».

Au lieu de cela, les travaux préparatoires de la présente commission administrative dite paritaire ont donné lieu à de trop nombreux revirements et arrangements avec les principes de gestion ou de « jurisprudence ».

Dans un cas, une trop grande rigidité dans l'application des règles risque d'aboutir à priver des services d'enquête du concours de commissaires de police soucieux de recherche de la vérité... Dans l'autre, c'est la violation flagrante de ces mêmes règles - acceptation de candidatures très tardives par exemple ou priorité aléatoire donnée ici à l'ancienneté, ici au mérite - qui déboucherait sur des pertes de chances incompréhensibles pour certains commissaires.

Alors que cette CAP va débiter, nous formulons donc le vœu solennel de voir la raison primer sur les crispations et solidarités de tous ordres, car chefs de police et gardiens de la paix publique, nous sommes et demeurons, sur la voie publique comme en actes de gestion, **DIGNES DE RESPECT.**

Merci de votre attention

Céline BERTHON,



secrétaire général du SCPN